

**MARCHE 2004-20 - TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'AIRES D'ACCUEIL DES
GENS DU VOYAGE / LOTS 2A ET 2B - RE-
AFFECTATION DE LA RETENUE DE GARANTIE
MODIFICATION**

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 5/04/2012 s'est réuni à la salle des fêtes d'Escassefort en séance publique, sous la présidence de Gérard GOUZES.

D 2012	E	48	Conseil Communautaire du 12 avril 2012
Nombre de Conseillers			
En exercice 77			
Présents 68 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 64 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 64 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 63 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 62 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			
Votants 74 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 74 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 74 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 72 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 72 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			

Etaient présents

Agmé : Jean-Claude GENTIL

Birac sur Trec : Victor DA ROS

Castelnau S/Gupie : Marius CANDERLE – Danièle BOULIN

Caumont/Garonne : Pierre IMBERT

Cocumont : Jean-Luc ARMAND (pouvoir de Christian LASSORT à partir du dossier 1) – Christian LABAT

Escassefort : Christian FRAISSINEDE

Fauillet : Jean-Luc VOGLER (pouvoir de Gilbert DUFOURG)

Gaujac : Jean-François THOUMAZEAU

Grateloup St Gayran : Louise VAYSSIÈRES

Lafitte sur Lot : Maryse VULLIAMY

Lagupie : Jean-Max MARTIN

Longueville : Guy FARBOS

Marmande : Sophie BORDERIE – Michel CERUTI (jusqu'au dossier 16)- Charles CILLIERES – Fatima FIGUES – Jean-Paul GONDELLON (pouvoir de Joël HOCQUELET à partir du dossier 1) – Gérard GOUZES – Jean GUERARD – Joël HOCQUELET (pour dossier 2, 3 et 11) – Philippe LABARDIN jusqu'au dossier 12 (pouvoir de Laurence VALAY à partir du dossier 1) – Anne MAHIEU – René QUINTAA (pouvoir de Michel CERUTI à partir du dossier 17) – Alain RYNDZUNSKI – Laurence VALAY (pour dossier 2, 3 et 11) – Nicole VIELLEFOND

Meilhan sur Garonne : Régine POVEDA

Saint Avit : Michel COUZIGOU

Saint Martin Petit : Danièle GOURICHON (sup.)

Saint Sauveur de Meilhan : Francis LABEAU

Samazan : Michel LE BOUSTOULER

Seyches : André CORIOU – Marie-France ORTOLAN

Tonneins : François DAUNIS (pour dossier 2, 3 et 11) – Liliane KULTON (pouvoir de François DAUNIS à partir du dossier 1) – Jean-Pierre MOGA (pouvoir de Liliane BORDES) – Pascal PENE (pouvoir de Hervé CASTAGNA) – Daniel TESSIER

Villeton : Jean GUIRAUD

Beaupuy : Bernard ESCOLL (pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)

Calonges : François NERAUD

Caubon S/Sauveur : Albert ALLEGRET

Clairac : Françoise BIZE – Bernard CABANE – Pierre FOURTET

Couthures/Garonne : Michel MOREAU

Fauquerolles : Christian LASSORT (pour dossier 2, 3 et 11)

Fourques/Garonne : Jacques BILIRIT (pouvoir de Philippe CASTANIER)

Gontaud de Nogaret : Danièle ANGOT (pouvoir de Thierry CONSTANS)

Jusix : Michel GUIGNAN

Lagruère : Patricia RICHON

Le Mas d'Agenais : Sylvie BARBE – Francis DUTHIL

Marcellus : Jean-Claude DERC

Mauvezin/Gupie : Daniel BORDENEUVE

Puymiclan : Pierre CAMANI

St Barthélémy d'Agenais : Roland CAROFF

Saint Pardoux du Breuil : Jocelyne LABAT-MANGIN

Sainte Bazeille : Michel VIGNEAU – Christian JADAS – Gilles LAGAÛZERE

Sénéstis : Jacques PIN (sup.)

Taillebourg : Jean-Pierre VACQUE

Varès : Jacky TROUVE

Virazeil : Michel CAZASSUS – Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : Pascal LAPERCHÉ – Gilbert DUFOURG – Philippe CASTANIER – Thierry CONSTANS – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (à partir du dossier 1) – Thierry MARCHAND – Alain RICHARD – Serge MARROCCO – Jacques BRO – Liliane BORDES – Hervé CASTAGNA – François DAUNIS (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY (à partir du dossier 1) – Christian LASSORT (à partir du dossier 1) – Philippe LABARDIN (à partir du dossier 13) – Michel CERUTI (à partir du dossier 17)

Pouvoir de : Pascal LAPERCHÉ à Bernard ESCOLL – Christian LASSORT à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier 1) – Gilbert DUFOURG à Jean-Luc VOGLER – Philippe CASTANIER à Jacques BILIRIT – Thierry CONSTANS à Danièle ANGOT – Michel CERUTI à René QUINTAA (à partir du dossier 17) – Joël HOCQUELET à Jean-Paul GONDELLON (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (à partir du dossier 1) – Liliane BORDES à Jean-Pierre MOGA – Hervé CASTAGNA à Pascal PENE – François DAUNIS à Liliane KULTON (à partir du dossier 1)

Secrétaire de Séance : Jocelyne LABAT-MANGIN

**MARCHE 2004-20 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES D'ACCUEIL DES
GENS DU VOYAGE
LOTS 2A ET 2B - RE-AFFECTATION DE LA RETENUE DE GARANTIE
MODIFICATION**

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu les articles 101 et suivants du code marchés publics,

Vu la délibération n°2009G24 du 15 décembre 2009, portant réaffectation de la retenue de garantie liée aux lots 2A et 2B du marché de travaux d'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage confié à la Société MATERLIGNES,

Considérant que cette délibération, prévoyait, à tort, la réaffectation globale de la retenue de garantie précitée afin de remédier aux dysfonctionnements décelés sur les portes des sanitaires, tant sur l'aire de Tonneins que sur l'aire de Marmande lors des opérations de réception des travaux.

Considérant que la retenue de garantie d'un montant de **26.618,43 €** ne peut être réaffectée qu'à hauteur du montant des travaux rendus nécessaires par la levée des réserves, soit **18.097,39 € TTC**.

Il convient, en conséquence de prévoir le remboursement de la retenue de garantie restante, après déduction des travaux effectués, soit **8 521.04 € TTC**, à l'entreprise SCHNEIDER ayant succédé à MATERLIGNES dans l'exécution du marché.

La délibération n°2009G24 précitée doit être modifiée en ce sens.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide *de réaffecter la retenue de garantie liée aux lots 2A et 2B du marché 2004-20*

Précise *que cette réaffectation porte sur le montant des travaux nécessaires à la levée des réserves, soit **18.097,39 € TTC***

Et *que la retenue de garantie restante d'un montant de **8 521.04 € TTC** sera remboursée à l'entreprise SCHNEIDER ayant succédé à MATERLIGNES dans l'exécution du marché*

Autorise *Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.*

Résultat du vote

Votants : 72 Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0

Acte
Publication / affichage
Le 18/04/2012
Notification
Le

Fait à Marmande, le 12 avril 2012
Acte signé électroniquement
Certificat Fiducio n°7ffd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES